

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 9 septembre 2010

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 17 septembre 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Jean-Paul GLASSER

Procuration : Néant.

Objet : Achat/vente de terrains entre la commune et Madame Liliane HUGEL, épouse LAST

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé par une délibération en date du 3 avril 2009, et notamment la zone IIAUL ;

Vu la délibération en date du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs ;

Considérant que, lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, une zone correspondant à des terrains destinés à des équipements communaux, de loisirs et sportifs futurs à long terme a été créée ;

Considérant que la commune cherche à acquérir les terrains compris dans la zone IIAUL ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle 28 de la section 3 au lieu-dit « Bei der halten Gypsgrube » d'une contenance de 3,97 ares ;

Considérant que Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, domiciliée au 79, rue du Fromberg, à Wintzenheim-Kochersberg, est propriétaire de la parcelle 143 de la section 18 au lieu-dit « Untere Bogen », d'une contenance de 15,12 ares, située dans la zone IIAUL du PLU de la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré à huit voix pour, une abstention,

DECIDE de vendre la parcelle 28 de la section 3, lieu-dit « Bei der alten Gypsgrube » de 3,97 ares dont la commune est propriétaire, à Monsieur et Madame Bernard LAST, et ce sous la forme d'acte administratif selon les modalités prévues par la délibération en date du 9 août 2010 susvisée ;

DECIDE d'acheter la parcelle 143 section 18, lieu-dit « Untere Bogen » de 15,12 ares appartenant à Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, et ce sous la forme d'acte administratif selon les modalités prévues par la délibération en date du 9 août 2010 susvisée ; les arbres fruitiers présents sur la parcelle reste à la disposition de Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, à titre précaire et révocable, jusqu'à ce que la commune aménage la zone IIAUL

DECIDE de vendre et d'acheter les deux parcelles susvisées pour un montant de 100 € de l'are soit :

- Vente de la parcelle appartenant à la commune pour un montant de : 3,97 ares x 100 € = 397 €
- Achat de la parcelle appartenant à Madame Liliane HUGEL, épouse LAST, pour un montant de : 15,12 ares x 100 = 1512 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 17 septembre 2010.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 22 septembre 2010.

Le Maire
Alain NORTH